

Séance du 26 janvier 2026

Hommage à Bruno PETRUCCIOLI

Bruno PETRUCCIOLI est décédé le 15 janvier 2026.

La Présidente Isabelle BOURLEZ (Ecolo) a salué un homme débordant d'énergie qui incarnait l'esprit du vivre-ensemble local. Acteur de la vie nivelloise, il portait une attention particulière aux aînés et à son village. Son souvenir continuera d'inspirer les valeurs de partage et de solidarité.

La Conseillère Margaux NOTHOMB, Présidente de la section locale du MR, a souligné son engagement dès 2018 avec conviction et générosité au service de la collectivité. Avant de siéger au Conseil, cet homme de terrain fût Conseiller CPAS et Président de l'Amicale des Seniors.

Le Bourgmestre Bernard DE RO (Les Engagés) invita l'assemblée à respecter une minute silence en sa mémoire.

Conseil du CPAS

Elise OLMOS (Les Engagés) ayant présenté sa démission, Vanessa PARMENTIER la remplacera au sein de cette instance.

Contrats de gestion

Les contrats de gestion des asbl Nivelles Commerces (2026-2027) et pour 2026-2028, des Centre de la Petite Enfance, Office du Tourisme (OTN), Promolecture, Maison des Enfants et Nivelles en Fêtes ont été adoptés par l'assemblée.

Germain DALNE (MR) et Gaëtan THIBAUT (MCN) ont d'abord remercié les responsables et les membres de ces structures pour leur implication.

Les deux Conseillers ont regretté le manque d'indicateurs en ce qui concerne l'évaluation des missions confiées à Nivelles Commerces.

L'Echevin du Commerce Charles GOURDIN (Les Engagés) a rétorqué que le contrat de gestion est un cadre et que l'asbl remet un rapport d'activités en fin d'année.

A propos de la prochaine Agence de Développement local (ADL), Germain DALNE s'est demandé pourquoi créer cette nouvelle structure pour en superviser d'autres déjà sous contrat de gestion.

L'Echevin Charles GOURDIN (Les Engagés) a affirmé qu'il n'y aura pas de suppression d'asbl mais bien une meilleure coordination des actions pour le centre-ville grâce à cette ADL, structure par ailleurs promue par la Région wallonne.

Pour l'Office du Tourisme, Benoît GIROUL (MR) a attiré l'attention sur le fait que les occupations de voirie des brocantes et des chalets du Marché de Noël ne sont pas reprises

dans le règlement Espace public. Idem pour les foodtrucks lors du Carnaval et de la Fête nationale.

L'Echevin Charles GOURDIN et l'Echevine Victoire SCOREY (PluS) ont assuré qu'un suivi sera assuré dans les meilleurs délais.

De manière générale, Germain DALNE s'est interrogé sur la rigueur accrue du contrôle des asbl, notamment financier.

L'Echevine Victoire SCOREY a expliqué que c'est le Directeur financier communal qui a souhaité uniformiser cette mesure de sécurité à toutes les asbl.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a conclu que la Ville y a donné suite, se réservant notamment le droit de pouvoir vérifier la comptabilité de ces asbl.

Subsides en nature accordés en 2025

Gaëtan THIBAUT s'est dit interpellé par les montants importants accordés à des asbl liées par un contrat de gestion alors que d'autres asbl peu ou pas subsidiées doivent payer le moindre service.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a précisé que les services de la Ville (matériel, main d'œuvre, ...) aux asbl communales sont repris dans leur contrat de gestion pour certaines actions, en plus du subside de fonctionnement. Une réflexion globale à propos des dépenses pour l'associatif local est par ailleurs en cours.

Trésorerie communale

Le Conseil communal a pris acte du solde de la situation de caisse communale à la date du 30 septembre 2025 et l'arrête à la somme de 36.650.903,12€.

Collecte sélective des textiles

L'Echevin de l'Environnement Pascal RIGOT (Ecolo) a expliqué que depuis 2007, l'asbl Terre collecte des textiles via des conteneurs placés en plusieurs endroits de la ville en vue de les traiter.

Vu les soucis de propreté à leurs abords, Benoît GIROUL (MR) a proposé un amendement à la convention : en cas de dépôts illicites, une obligation pour l'asbl de nettoyer dans les 48h sous peine de reporter le coût dudit nettoyage à charge de l'asbl.

L'Echevin Pascal RIGOT a expliqué qu'il s'agit d'un service gratuit pour la Ville organisé par une entreprise d'économie sociale qui est actuellement fragilisée au vu des volumes déposés dans les containers. Avec l'amendement proposé, le risque que l'asbl ne souhaite pas renouveler la convention et retire ses containers existe. Le corollaire serait alors que la Ville devrait alors faire appel à un opérateur payant pour maintenir ce service au citoyen.

Benoît GIROUL a déploré une occasion manquée de participer à plus de propreté dans la ville car en cas de dépôt illicite, l'asbl aurait nettoyé, libre à elle d'ensuite faire constater et de porter plainte à la police.

L'Echevin Pascal RIGOT a alors précisé qu'en cas de dépôt illicite, les services communaux prennent contact avec l'asbl pour insister sur leurs obligations reprises dans la convention. En l'occurrence, l'amendement n'est pas accepté vu son côté coercitif.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a pour sa part rappelé que jusqu'en mars prochain, les services communaux évacuent les déchets et les contrôlent pour tenter d'identifier les contrevenants (décision du Conseil communal du 25 octobre).

Gaëtan THIBAUT a affirmé son soutien à l'amendement proposé car à son estime, il n'y a pas de caractère menaçant pour l'asbl.

Au terme du débat, la convention entre la Ville et l'asbl Terre a été reconduite pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, sans l'amendement proposé.

Politique communale en matière de stages

Margaux NOTHOMB a expliqué que de nombreuses demandes de stages envoyées par des étudiants à la Ville sont refusées, principalement parce que les services n'ont pas marqué leur intérêt pour ces candidatures ou par manque de matériel. Pourtant, de nombreuses institutions de formations rencontrent des difficultés pour trouver des lieux de stage pour leurs élèves alors que les liens entre le monde du travail et celui de l'école doivent être renforcés.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a répondu que pour pouvoir accueillir un stagiaire, un Service doit manifester son intérêt et être disponible. La disponibilité vise le poste de travail, le pc mis à disposition, la durée du stage et le niveau de l'étudiant, le temps à consacrer au stagiaire et les missions que le Service peut lui proposer. Le respect du Règlement général de la protection des données (RGPD) et la cyber-sécurité doivent être assurés : le pc mis à disposition est dédié et paramétré pour la personne en stage (sécurisé, accès restreints, etc). Et puis il est constaté que le secteur privé refuse de plus en plus les stagiaires. La procédure au niveau de la Ville existe bien et est suivie pour chaque demande, a-t-il conclu.

Pour le CPAS, le Président Robert VERTENUEIL a précisé qu'au CPAS, les difficultés sont semblables à celles de la Ville : le respect de la confidentialité et le temps à consacrer par les agents pour la prise en charge du stagiaire.

Gaëtan THIBAUT s'est dit déçu face au refus de la demande par la majorité : le travail de réflexion aurait pu renforcer le rôle d'exemple de la Ville de Nivelles dans le secteur de la formation et l'emploi.

Réforme du chômage

Germain DALNE et Gaëtan THIBAUT ont demandé des informations suite à la réforme de la réglementation du chômage.

Le Président du CPAS Robert VERTENUEIL a expliqué qu'un suivi hebdomadaire est réalisé par le Comité spécial de l'Aide sociale. Au 1^{er} janvier, 91 personnes exclues du chômage étaient connues avec 33 potentielles bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS). Au 20 janvier, 71 nouvelles demandes ont été enregistrées dont 33 pour un RIS (pas forcément des personnes exclues du chômage). Ces chiffres sont des dossiers déclarés recevables. Au 1^{er} mars, une deuxième vague est attendue, 197 personnes avec 61 potentielles bénéficiaires du RIS. La crainte, c'est que malgré les mesures prises (envoi de courriers, invitation à des

réunions d'information), beaucoup de personnes exclues du chômage ne se manifestent en catastrophe qu'à la fin du mois, voire plus tard, pensant que tout se fait automatiquement. Or, une procédure de Programme individuel d'insertion sociale (PIIS) ne peut démarrer qu'à la demande de la personne intéressée. La remise sur le chemin de l'emploi prend ensuite un certain temps. Lorsque d'autres chiffres seront confirmés, ils seront transmis aux membres du Conseil communal.

Relais pour la vie 2026

Gaëtan THIBAUT, ayant appris que l'événement caritatif ne se déroulerait plus à la Dodaine en septembre, a demandé si un site alternatif a déjà été proposé.

L'Echevine Axelle VALEMBOIS (Les Engagés) a souligné l'importance de l'avis de la Cellule communale d'analyse des événements. Suite à l'événement 2025, la RCA des Sports a signalé des dégradations importantes du terrain de foot ainsi qu'une cohabitation difficile de l'événement avec certains clubs sportifs.

L'analyse du dossier est en cours, le lieu choisi par le relais pour la vie est le Collège Sainte-Gertrude.

Ecrivain public

Germain DALNE a expliqué que le Collège communal a accepté une collaboration entre le Service Prévention et Cohésion et l'asbl Présence Actions culturelles (PAC) dans ce cadre. Le Président du CPAS en charge du Plan de Cohésion sociale Robert VERTENUEIL a expliqué qu'effectivement, les demandes augmentent et que l'asbl PAC a proposé ses services à titre gratuit.

Germain DALNE a reçu ces explications mais s'est inquiété de la neutralité du service rendu au public par cette asbl dont les statuts comportent les valeurs liées à l'idéal éco-socialiste et des responsables politiques éco-socialistes.

Ligne SNCB Charleroi-Nivelles-Bruxelles

Germain DALNE a évoqué les temps de trajet plus courts entre Charleroi et Bruxelles repris dans certaines publications, ce qui pourrait induire moins d'arrêts pour les trains sur cette ligne.

L'Echevine Axelle VALEMBOIS a expliqué qu'aucune déclaration officielle n'a été faite par la SNCB et que l'arrêt « Nivelles » n'est aucunement remis en question.

Compte-rendu non exhaustif des points abordés en séance publique.